#### Fiche de données de sécurité



### Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise

### 1.1 Identifiant de produit

 Nucleic Acid Stain Nom du produit

 SYTO 13 Nucleic Acid Stain **Synonymes** 

# 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations contreindiquées

**Utilisations** pertinentes

identifiées

Identification des régions d'intérêt sur les lames de tissus

Utilisation(s) contre-indiquée • Ce produit n'est pas destiné aux humains ni aux animaux.

# 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

**Fabricant** NanoString Technologies

530 Fairview Avenue North

Seattle, WA 98109 United States

www.nanostring.com operations@nanostring.com

Téléphone (général) • 206.378.NANO (6266)

# 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

**Fabricant** • 206.378.NANO (6266)

# Section 2 : Identification des risques

#### **UE/CEE**

Selon: Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [amendé par le texte 2015/830]

# 2.1 Classification de la substance ou mélange

**CLP** Non classé

# 2.2 Éléments de l'étiquette

Mentions de danger . Aucune étiquette(s) requise

### 2.3 Autres dangers

**CLP** Selon le règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), ce produit n'est pas considéré

dangereux.

#### SGH ONU

Selon: Système général harmonisé des Nations Unies concernant la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH) : Quatrième édition révisée

### 2.1 Classification de la substance ou mélange

Mentions de danger SGH • Non classé (classification)

### 2.2 Éléments de l'étiquette

**UN GHS** 

Mentions de danger · Aucune étiquette(s) requise Mises en garde

### 2.3 Autres dangers

**UN GHS** 

 Conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), ce produit n'est pas considéré dangereux

# États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

### 2.1 Classification de la substance ou mélange

OSHA HCS 2012 • Non classé

# 2.2 Éléments de l'étiquette

**OSHA HCS 2012** 

Mentions de danger . Aucune étiquette(s) requise

### 2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012

 Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu de la norme communication des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA aux États-Unis.

#### **SIMDUT 2015**

Selon: SIMDUT mis en application par la Loi sur les produits dangereux et le Règlement sur les produits contrôlés

# 2.1 Classification de la substance ou mélange

SIMDUT 2015

Non classé

# 2.2 Éléments de l'étiquette

**SIMDUT 2015** 

Mentions de danger · Aucune étiquette(s) requise Mises en garde

#### 2.3 Autres dangers

**SIMDUT 2015** 

 Au Canada, le produit mentionné ci-dessus n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

# Section 3 — Composition/informations sur les ingrédients

#### 3.1 Substances

La matière ne répond pas aux critères d'une substance.

### 3.2 Mélanges

			Composition	1	
Nom chimique	Identifiants	%	LD50/LC50	Classifications selon réglementation/directive	Commentaires
Component A	CAS:67-68-5 Numéro de code:200-664-3	0.4%	Ingestion/Oral-Rat LD50 •  14500 mg/kg  Inhalation-Rat LC50 • >1600 mg/m³ 4 Hour(s)	EU CLP: Eye Irrit. 2, H319 UN GHS Rev. 4: Flam. liq. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 3 OSHA HCS 2012: Flam. Liq. 4; Eye Irrit. 2 WHMIS 2015: Flam. Liq. 4; Eye Irrit. 2	NDA
Sodium azide	CAS:26628-22-8	< 0.05%	Ingestion/Oral-Rat LD50 • 27 mg/kg Peau-Lapin LD50 • 20 mg/kg	EU CLP: Limite d'exposition professionnelle en vertu de l'Union OSHA HCS 2012: Limite d'exposition	NDA

Voir la section 16 pour le texte complet des déclarations H

#### Section 4 — Premiers soins

# 4.1 Description des premiers soins

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas.

Peau

En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

Yeux

En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la victime est consciente) En cas d'ingestion de grandes quantités, appeler immédiatement un médecin.

# 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Voir la section 11 - Informations toxicologiques.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin

 Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faut envisager la possibilité d'une surexposition à d'autres matières que ce produit.

### Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur convenable • INCENDIE MAJEUR : eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse ordinaire. INCENDIES MINEURS : poudre sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Agent extincteur inapproprié • Aucune donnée disponible.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion Certaines peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.

Produits de combustion dangereux

· Aucune donnée disponible.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Format: EU CLP/REACH Langue: Français (France) EU CLP, UN GHS Rev. 4, OSHA HCS 2012, WHMIS 2015 Si cela peut se faire sans risque, enlever les conteneurs de la zone d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Les vêtements structurels de protection des pompiers fournissent une protection limitée UNIQUEMENT en cas d'incendie ; ils ne sont pas efficaces dans les cas de déversement où le contact direct avec la substance est possible. Porter des vêtements de protection chimique spécifiquement recommandés par le fabricant. Ceux-ci peuvent fournir peu ou pas de protection thermique.

#### Section 6 — Mesures en cas de fuite accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles

 Ventiler les espaces clos. Ne pas marcher à travers la matière déversée. Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié

Mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non autorisé Rester en amont.

#### 6.2 Précautions environnementales

Éviter les déversements dans les cours d'eau et les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement/de nettoyage

• Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. PETITS DÉVERSEMENTS : recueillir avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans des conteneurs pour une mise au rebut ultérieure. DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : endiquer bien au delà du déversement de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

· Voir la section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection personnelle, ainsi que la section 13 - Considérations de mise au rebut.

# Section 7 — Manutention et stockage

# 7.1 Précautions pour une manutention sans danger

Manutention

 Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé lors de la manipulation.

### 7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités

Stockage

• Conserver le conteneur hermétiquement fermé et le stocker à la température

# 7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

# Section 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

		Limites d'exposition/ Lignes dir	ectrices
	Résultat	ACGIH	NIOSH
Sodium azide (26628-22-8)	Plafonds	0.29 mg/m3 Ceiling (as Sodium azide); 0.11 ppm Ceiling (as Hydrazoic acid vapor)	0.1 ppm Ceiling (as HN3); 0.3 mg/m3 Ceiling (as NaN3)

### 8.2 Contrôles d'exposition

Mesures/contrôles techniques • Une bonne ventilation générale doit être utilisée. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations

atmosphériques à un niveau acceptable.

#### Équipement de protection individuelle

Respiratoire • En cas de

• En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Yeux/visage • Porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial).

Peau/corps • Un vêtement de protection ne devrait pas s'avérer nécessaire.

Contrôle d'exposition lié à la • Suivre les bonnes pratiques pour la gestion de site et l'élimination des déchets.

protection de l'environnement

#### Clef aux abréviations

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

NIOSH = Institut national de la sécurité et de la santé au travail

# Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Liquide	Apparence/description	Liquide vert clair sans odeur.
Vert clair.	Odeur	Sans odeur.
Manque de données		
	-	
Manque de données	Point de fusion/point de congélation	Manque de données
Manque de données	рН	Manque de données
Manque de données	Solubilité dans l'eau	Soluble 100 %
Manque de données	Propriétés explosives :	Manque de données
Manque de données		
Manque de données	Densité de vapeur	Manque de données
Manque de données		
Manque de données	LSE	Manque de données
Manque de données	Autoinflammation	Manque de données
Manque de données		
Manque de données		
	Vert clair.  Manque de données  Manque de données	Vert clair.  Manque de données  Propriétés explosives:  Manque de données  Manque de données  Densité de vapeur  Manque de données  Manque de données  LSE  Manque de données  Manque de données

### 9.2 Autres informations

· Aucun paramètre physique ou chimique supplémentaire noté

### Section 10 : Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

• Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

### 10.4 Conditions à éviter

• Aucune donnée disponible.

# 10.5 Matériaux incompatibles

· Agents oxydants forts.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

• La décomposition thermique peut entraîner la libération de vapeurs et de gaz irritants et toxiques. Oxydes de carbone.

# Section 11 — Information toxicologique

# 11.1 Informations sur les effets toxiques

	Components
Component	Irritation: Oeil-Lapin • 100 mg • Légère irritation; Peau-Lapin • 100 mg • Légère irritation; La reproduction: Ingestion/Oral-Hamster TDLo • 11 g/kg (7D preg); Effets sur la reproduction:Malformations spécifiques du développement:Système nerveux central; Effets sur la reproduction:Malformations spécifiques du développement:Système musculo-squelettique; Ingestion/Oral-Souris TDLo • 16 mg/kg (5-9D preg); Effets sur la reproduction:Effets sur la fertilité:Mortalité pré-implantation; Effets sur la reproduction:Effets sur l'embryon ou le foetus:Foetotoxicité (hormis la mort, par ex. fœtus rachitique); Effets sur la reproduction:Malformations spécifiques du développement:Système musculo-squelettique; Multi-dose de toxicité: Inhalation-Rat TCLo • 0.31 g/m³ 28 Day(s)-Intermittent; Sang:Changements dans la rate;  Toxicité aiguë: Ingestion/Oral-Rat LD50 • 14500 mg/kg; Organes des sens et sens spécifiques:Yeux:Hémorragie; Organes des sens et sens spécifiques:Yeux:Irritation de la conjonctive; Ingestion/Oral-Souris TDLo • 10 mL/kg; Comportement:Changements dans l'activité motrice (test spécifique); Comportement:Analgésie; Biochimique:Métabolisme (intermédiaire):Effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation; Ingestion/Oral-Souris TDLo • 10.91 mL/kg; Endocrine:Hypoglycémie; Biochimique:Inhibition enzymatique, induction ou changement dans le sang ou les tissus:Phosphatases; Biochimique:Métabolisme (intermédiaire):Autre; Inhalation-Rat LC50 • >1600 mg/m³ 4 Hour(s); Peau-Rat LD50 • 40000 mg/kg; Peau-Femme TDLo • 1800 mg/kg; Poumons, thorax ou respiration:Dyspnée; Poumons thorax ou respiration:Cyanose; Sang:Autres changements; Tumorigène/Cancérogène: Ingestion/Oral-Rat TDLo • 59 g/kg 81 Week(s)-Intermittent; Tumorigène:Agent tumorigène équivoque selon les critères RTECS; Peau et appendices:Autre:Tumeurs; Ingestion/Oral-Souris TDLo • 65340 mg/kg 66 Week(s)-Intermittent; Tumorigène:Agent tumorigène équivoque selon les critères RTECS; Peau et appendices:Autre:Tumeurs; Ingestion/Oral-Souris TDLo • 65340 mg/kg 66

GHS Properties	Classification
Toxicité aiguë	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Corrosion/irritation cutanée	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Lésion/irritation grave des yeux	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Sensibilisation cutanée	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données

Date de préparation: 09/November/2018 Date de révision: 09/November/2018

Sensibilisation respiratoire	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Danger d'aspiration	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Cancérogénicité	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Mutagénicité de cellule germinale	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Toxicité pour la reproduction	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
STOT-SE	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
STOT-RE	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 4 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données

# Effets éventuels sur la santé

### Inhalation

Aigu (immédiat)

Chronique (différé)

### Peau

Aigu (immédiat)

Chronique (différé)

#### Yeux

Aigu (immédiat)

Chronique (différé)

### Ingestion

Aigu (immédiat)

Chronique (différé)

#### Clef aux abréviations

LC = Concentration létale

LD = Dose létale

TC = Concentration toxiques

TD = Dose toxique

- Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- · Aucune donnée disponible.
- Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- · Aucune donnée disponible.
- Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- · Aucune donnée disponible.
- Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- · Aucune donnée disponible.

# Section 12 — Information écologique

### 12.1 Toxicité

· Manque de données matérielles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

· Manque de données matérielles.

#### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

Manque de données matérielles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Manque de données matérielles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· Aucune évaluation PBT ou vPvB n'a été réalisée.

#### 12.6 Autres effets nocifs

· Aucune étude n'a été trouvée.

### Section 13 — Considérations de mise au rebut

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets du produit

Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

Conditionnement des déchets •

Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

# Section 14 — Informations de transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
TDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IMO/IMDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IATA/ICAO	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Rien de précisé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Manque de données.

# Section 15 — Informations réglementaires

# 15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement/ législation spécifique à la substance ou au mélange

Etat Droit de Savoir				
Composant	CAS	MA	NJ	PA
Component A	67-68-5	Non	Oui	Non
Sodium azide	26628-22-8	Oui	Oui	Oui

Inventaire						
Composant	CAS	Canada NDSL	DSL du Canada	EU EINECS	TSCA	UE ELNICS
Component A	67-68-5	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Sodium azide	26628-22-8	Non	Oui	Oui	Oui	Non

### Canada

լTravail			
Canada - SIMDUT 1988 - Classifications des substances			
Sodium azide	26628-22-8	D1A	
Component A	67-68-5	B3	
Canada - SIMDUT 1988 - Liste de divulgation des ingrédients			
Sodium azide	26628-22-8	1 %	
Component A	67-68-5	1 %	

#### Environnement

Canada - LCPE - Liste des substances prioritaires		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré

# États-Unis

Sodium azide	26628-22-8 Non énuméré
Component A	67-68-5 Non énuméré
U OSHA - Produits chimiques spécifiquemen	t réglementés
Sodium azide	26628-22-8 Non énuméré
Component A	67-68-5 Non énuméré

Environnement		
ÉU CAA (Clean Air Act) - 1990 Polluants atmosphériques dangereux		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU CERCLA/SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déc	clarer	
Sodium azide	26628-22-8	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU CERCLA/SARA - Radionucléides et leurs quantités à déclarer		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré

Date de préparation: 09/November/2018 Date de révision: 09/November/2018

Sodium azide

· Component A

1000 lb EPCRA RQ

Non énuméré

26628-22-8

67-68-5

ÉU CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQ		
Sodium azide	26628-22-8	500 lb TPQ (this material is a reactive solid, the TPQ does not default to 10000 pounds for non-powder, non-molten, non-solution form)
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU CERCLA/SARA - Section 313 - Rapports sur les émissions		
Sodium azide	26628-22-8	1.0 % de minimis concentration
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU CERCLA/SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré

### **Etats-Unis - Californie**

Environnement ÉU Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes		
• Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU Californie - Proposition 65 - Doses maximales admissibles (MADL)		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU Californie - Proposition 65 - Niveaux de risque non significatifs (NSRL)		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femme		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré
ÉU Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Homme		
Sodium azide	26628-22-8	Non énuméré
Component A	67-68-5	Non énuméré

# 15.2 Évaluation de sécurité chimique

• Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

# Section 16 — Autres informations

# Phrases pertinentes (code et texte entier)

• H319 - Provoque une irritation oculaire grave.

Date de révision09/November/2018Date de préparation09/November/2018

#### Déclaration de nonresponsabilité

Clef aux abréviations

NDA = Aucune donnée disponible

• Les informations présentes sont données en toute bonne foi, mais il n'est fait aucune garantie, expresse ou implicite.

Date de préparation: 09/November/2018 Date de révision: 09/November/2018